

FENHEXAMIDE TECHNIQUE

RÉSERVÉ À LA FABRICATION ET LA PRÉPARATION

Ce produit est un fongicide devant servir à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :
Fenhexamide 98,6 %

N° D'HOMOLOGATION 25899 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 200 kg

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709 Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

MODE D'EMPLOI

À utiliser uniquement pour la fabrication de fongicides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux atteints par le concentré. Pour manipuler le concentré, mettre des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et des pantalons longs. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et la peau exposée,

avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Garder les personnes non protégées en dehors de la zone de travail. En cas d'accident, enlever les vêtements contaminés et bien laver la peau avec de l'eau et du savon.

PREMIERS SOINS

Éloigner la personne de la zone contaminée, enlever les vêtements contaminés. Garder le patient au chaud, à l'aise et au repos.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les zones aquatiques, notamment les lacs, rivières, bourbiers, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, marécages et habitats marins/estuariens lors du nettoyage de l'équipement et des contenants ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Peut être entreposé à la température ambiante. Ce produit ne doit pas être entreposé à des températures extrêmes. Conserver dans le contenant d'origine. S'assurer que le contenant est hermétiquement fermé par-dessus l'emballage et entreposer dans un endroit sec.

TRAITEMENT DES DÉVERSEMENTS

Nettoyer tout déversement immédiatement. Déposer le produit et tout matériau de nettoyage contaminé dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Récupérer le liquide de lavage à l'aide d'absorbant additionnel et déposer dans un contenant jetable.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))